

Extrait du registre des délibérations
du Bureau
Séance du jeudi 27 février 2020 – 17h00
Pays Dunois
28200 Châteaudun
DELIBERATION N°2020- 03B

Nombre de membres :		
En exercice	Présents	Votants
18	11	11

Objet : Avis du Syndicat Mixte du Pays Dunois chargé du SCoT du Pays Dunois sur le PLUi-H de la communauté de communes Beauce Loirétaine

Date de convocation : 17/02/2020

Etaient présents : Philippe Duprieu (Président), Hugues D'Amécourt (1^{er} Vice-Président), Odil Billard (2^{ème} Vice-Président), Jean-Paul Boudet (3^{ème} Vice-Président), Alain Roullée (Secrétaire), Bertrand Arbogast (Secrétaire adjoint), Gilles Rousselet (Membre), Denis Goussu (Membre), Françoise Thirard (Membre), Luc Bonvallet (Membre), Philippe Vigier (Membre).

Absents excusés : Dominique Imbault (3^{ème} Vice-Président), Jean-Paul Dupont (Membre), Serge Fauve (Membre), Patrice Lenoir (Membre),

Autres excusés : Mylène Renard (Conseil Régional), Estelle Cochard (Conseillère Régionale).

Assistaient également à la réunion : Clémence Petitdemange, Caroline Nguyen, Aurore Guguen

Préambule :

La communauté de communes Beauce Loirétaine a transmis au Syndicat Mixte du Pays Dunois son projet de PLUi-H arrêté le 23 janvier 2020. Conformément aux articles L.132-9 et L.132-11 du code de l'urbanisme, l'avis du Pays Dunois chargé du SCoT du Pays Dunois a été sollicité en sa qualité de Personne Publique Associée. Le dossier de sollicitation pour avis a été reçu par courrier au Syndicat du Pays Dunois le 4 février 2020. Nous disposons d'un délai de 3 mois pour faire part de notre avis. Au-delà de ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2018-01 du Comité Syndical du 15 janvier 2018, approuvant le SCoT du Pays Dunois,

Vu la délibération 2018-26 du Comité Syndical du 25 octobre 2018, déléguant au Bureau l'expression de tous les avis réglementairement exigés et facultativement sollicités du Syndicat du Pays Dunois chargé du SCoT du Pays Dunois,

Vu le dossier transmis au Syndicat du Pays Dunois par la communauté de communes Beauce Loirétaine pour avis sur le projet du PLUi-H de la CC Beauce Loirétaine, et dont le Syndicat Mixte a accusé réception le 4 février 2020,

Le Syndicat du Pays Dunois en tant que structure porteuse du SCoT du Pays Dunois émet les observations ci-dessous :

À la lecture du PLUi-H de la CC Beauce Loirétaine, nous constatons des enjeux communs à nos deux territoires. Notre complémentarité pourrait être recherchée sur les thématiques suivantes :

- la préservation de la biodiversité de la vallée de la Conie. Il est observé que la Conie est le seul cours d'eau permanent sur votre territoire. Elle parcourt également notre territoire et celui de la communauté de

communes Cœur de Beauce. À noter que depuis 2014, nous menons en partenariat avec la CC Cœur de Beauce (ex Pays de Beauce) une démarche Trame Verte et Bleue. Nous avons identifié la vallée de la Conie comme un secteur prioritaire à enjeux en matière de biodiversité. À ce titre, le Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire réalisera un diagnostic écologique global de la vallée de la Conie sur le Pays Dunois et la CC Cœur de Beauce de 2020 à 2021,

- le maintien et le développement d'une offre d'enseignement et de formation qui participe à l'attractivité résidentielle et économique. De plus, sur nos deux territoires, certains secteurs peinent à recruter et nécessitent la mise en adéquation de l'enseignement et de la formation avec l'économie locale,
- l'accompagnement de nouvelles filières économiques spécifiques s'appuyant sur les atouts locaux et l'innovation comme l'agro-alimentaire. Nous vous informons de la présence des « Champs du Possible » à Châteaudun, centre d'innovations et d'expérimentations agricoles rassemblant startups, professionnels, étudiants et institutionnels,
- la gestion de l'évolution des bases aériennes et de son impact socio-économique. La fermeture de l'Élément Air Rattaché (EAR 279) à la base aérienne 123 d'Orléans-Bricy situé à Châteaudun est prévue pour 2021. Sa reconversion est un enjeu majeur d'aménagement du territoire. Elle fait actuellement l'objet d'un second CRSD (Contrat de Redynamisation de Site Défense) signé en décembre 2019. La conservation d'une vocation aéronautique est envisagée,
- l'observation des dynamiques de l'habitat. Le Pays Dunois est constitué de 2 communautés de communes : la CC du Grand Châteaudun et la CC du Bonnevalais. Le PLUi-H de la CC du Grand Châteaudun est en cours d'élaboration impliquant une analyse de l'habitat et une future animation du volet habitat. Un rapprochement entre cette démarche et votre volonté de mettre en place un observatoire de l'habitat pourrait être étudié, sous réserve de l'accord de la CC du Grand Châteaudun.

Après délibération, le Bureau :

- **APPROUVE à l'unanimité l'ensemble des observations précisées ci-avant relatif au PLUi-H de la communauté de communes Beauce Loirétaine,**
- **EMET un avis favorable au PLUi-H de la CC Beauce Loirétaine,**
- **CHARGE le Président de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous documents s'y reportant.**

Observation : 0

Avis contraire : 0

Abstention : 0

Certifié exécutoire *de 28.2.2020*
Reçu en sous-préfecture le : *28.2.2020*
Publié ou notifié le : *28.2.2020*

Fait et délibéré, aux : lieu, jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le :
Pour copie conforme
Châteaudun, le 27 février 2020

Le Président

Philippe DUPRIEU

